



Programme de bourses de recherche du Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie informe que le Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels (ICCROM) lance un appel à candidature pour son programme de bourses afin de permettre aux professionnels de haut niveau d'entreprendre un travail de recherche en Italie dans l'un des domaines d'étude présentant un intérêt pour le Centre.

Ce programme est ouvert aux personnes titulaires au minimum d'une maîtrise, ou bénéficiant d'une expérience de travail pertinente en conservation du patrimoine et qui, en qualité d'enseignants ou de praticiens, sont spécialistes de l'une des disciplines suivantes : histoire de l'art, muséologie, archéologie, architecture, ingénierie, conservation/restauration, science de la conservation, urbanisme, et conservation des bibliothèques et archives.

Les recherches peuvent avoir une durée de un à cinq mois. L'ICCROM aidera les boursiers à obtenir les documents nécessaires pour entrer et résider temporairement en Italie, et à trouver un logement à un prix raisonnable. Les boursiers, toutefois, seront responsables de leur assurance-maladie, qui est obligatoire. Les aides financières pour les bourses sont en cours d'examen.

Aux candidats sélectionnés, l'ICCROM fournira un espace de bureau, un ordinateur, et du matériel de bureau. Ils auront libre accès au service de documentation, bibliothèque et archives. Les candidats doivent avoir une bonne connaissance d'une des deux langues officielles de l'ICCROM (anglais et français).

Pour de plus amples informations et le téléchargement du formulaire de candidature, vous pouvez consulter le site web suivant :

www.iccrom.org/fra/01train_fr/01_03fellows_fr.shtml

Les dossiers de candidatures devront parvenir à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidats et ce avant le **22 juin 2008**.